

Délibération N° DEL-2022-021

Le lundi 21 mars 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Absentes : Mme Olivia BOULANGER, Mme Mary-Line COINDAT

Dépôts de pouvoir : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Christine MARRACHELLI donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Thierry BAILLET donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, M. Patrick DUBOIS donne procuration à Mme Claire MORY, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Corinne TONDUF est désignée secrétaire de séance.

Services techniques

5. Adhésion au dispositif du Conseil en Energie Partagé (CEP) du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC)

Rapporteur : Guillaume VIENNOIS

Face à l'augmentation du coût des énergies et aux défis climatiques, la Ville de Guéret, dans la continuité des actions qu'elle a déjà pu engager, souhaite se doter d'un accompagnement pour l'aider à mieux maîtriser ses consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le dispositif du Conseil en Energie Partagé (CEP) du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) constitue une source de compétences permettant de développer une

véritable politique d'efficacité énergétique, de valoriser son patrimoine et de participer à une démarche de territoire.

Il consiste à mettre à disposition des membres adhérents du SDEC un ingénieur-conseil en énergie pour aider les collectivités à maîtriser et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en agissant sur les consommations d'énergie de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules) grâce à différents outils : bilan énergétique, préconisations d'amélioration, suivi des consommations, accompagnement de projets, sensibilisation des usagers, ...

La convention jointe en annexe définit les modalités de ce service accessible pour une durée minimum de 3 ans, moyennant une contribution financière annuelle de 0,46 €/an/habitant, les économies générées par le dispositif étant évaluées par le SDEC à 8 €/an/habitant (montant moyen évalué en 2019 pour l'ensemble des collectivités en phase d'action).

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion au dispositif du Conseil en Energie Partagé du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat correspondante et tout document afférent à ce dossier

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER